

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel ; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale / convention "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur, suite à son adoption par les dix conseils communaux, fin 2002, et à son approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003.

En 2007 et 2009, ce sont respectivement 5, puis 4 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de Mme Ursula Bucher, présidente du fonds, de Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey et de M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2009

Au cours de l'année 2009, le CA a tenu 4 séances et le BE s'est, quant à lui, réuni à 6 reprises. La préparation des comptes 2008, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2010 ont été les principaux sujets traités cette année.

Budget 2010

Il est rappelé, qu'en vertu de l'art. 18 de l'entente intercommunale, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le début de nouvelle législature (mi-2006), le BE, avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2010, selon un processus d'analyse et de réflexion tenant compte de l'évolution des institutions et des demandes formulées.

En synthèse, le budget 2010 a été établi sur la base du maintien à Fr. 48.- par habitant, de l'intégration de la Fondation Montreux Jazz 2 et globalement, de la reconduction des soutiens accordés aux institutions bénéficiaires. Les municipalités ont approuvé le budget à l'unanimité.

Agenda régional

Comme en 2008, l'agenda régional est paru à une fréquence bimestrielle, soit à 6 reprises en 2009.

La saisie des manifestations culturelles s'est faite par le biais du site internet www.agendariviera.ch, mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires soit respectivement les IRL et La Poste. Par contre, pour ce qui est du graphisme et de la mise en page, l'Agence Not so Noisy ayant décidé de ne pas poursuivre le mandat, ces activités ont été reprises par « Alain Robert Studio » fin mars 2009. La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) fin 2007. Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

On constate une forte augmentation des demandes de soutien ponctuel qui, de 13 en 2008, passent à 26 en 2009. Ces demandes ont été examinées par le CA du fonds, sur la base d'un examen préalable du BE et des critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel. 15 demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du CA, dont 9 soutiens ponctuels ont été versés en 2009 aux institutions suivantes :

- Association AlterEgo
- Association Jeunesse, art et spiritualité
- Association Live in Vevey
- Association Le Toit du monde
- Association Villes en musique (5^{ème} anniversaire)
- Chœur d'Oratorio de Montreux (10^{ème} anniversaire)
- Fondation Montreux Jazz 2
- Montreux Festival du Rire (20^{ème} anniversaire)
- Union chorale de Vevey (150^{ème} anniversaire)

6 soutiens ponctuels seront versés en 2010 aux institutions suivantes :

- Association Arts mouvementés
- Association Rêves en stock
- Cie Ballet Riviera
- Cie Prototype Statuts
- Cie... et puis s'en vont
- Conservatoire de Musique, Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera

A ces demandes, s'ajoutent également celles de la Cie Méli-Mélo, la Cie ADN Dialect, la Cie Les Exilés – Association Les Trois-Quarts, la Cie Reminox's, La Semaine Internationale de Piano pour son 20^{ème} anniversaire, La Tour en scène acceptées en 2008, mais dont le montant des soutiens a été versé en 2009.

9 autres demandes de soutien ponctuel ont été refusées : Association Quartier de la Valsainte, Cie Les Exilés, De Mémoire-Gagnebin-de-Bons, Editions Riverboom, Fondation « Ateliers d'artistes », La Passion au croisement des regards, Montreux Art Gallery, Riviera Festival (à deux reprises), Rivier'Arts.

2 autres demandes seront traitées en 2010 : ADN Dialect et la Fondation du Château de Chillon.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission s'est réunie en avril pour le contrôle des comptes 2008 et en octobre pour l'examen du budget 2010, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

⇒ séance d'avril 2009 :

Présidence : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

Rapporteur : M. Jean Vallet, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz.

⇒ séance d'octobre 2009 :

Présidence : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne

Rapporteur : Mme Martine Gagnebin-de-Bons, conseillère communale à La Tour-de-Peilz.

A l'unanimité, la commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption, d'une part, des comptes 2008 et, d'autre part, du budget 2010 aux conseils communaux de la Riviera.

Comptes 2009

Les comptes 2009 enregistrent des encaissements pour un peu plus de 3,5 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 20 institutions bénéficiaires et à l'agenda régional s'élèvent à plus de Fr. 3,3 millions. En outre, le montant accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 210'500.-. Ce montant correspond à la fois aux soutiens ponctuels versés en 2009 et à la provision pour ceux qui seront versés en 2010.

Il convient également de relever que la subvention pour Art Forum est reportée en 2010, étant donné l'absence de manifestation en 2009.

Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 18'657.50 sera affecté aux soutiens ponctuels en 2010.

Vevey, le 24 mars 2010 SK/LMS/nc